

Conférence-Dialogue du 16 septembre 2017

Tenue dans les locaux de UNIA Suisse, à Berne

Lancement de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

Reconnaissance – Justice - Développement

MATINEE

1. Accueil des participant-e-s :

Jordan Habia du Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse accueille les participant-e-s, donne quelques directives et remercie les partenaires et les membres du Conseil dont l'engagement a permis la réalisation de cette conférence.

Céleste Ugochukwu, président du Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse et membre de la Commission fédérale contre le racisme, après avoir à son tour salué les personnalités présentes, les personnes qui vont s'exprimer et le Service de lutte contre le racisme pour son soutien y compris financier, signale qu'environ 200 millions de personnes s'identifiant elles-mêmes comme de descendance africaine vivent dans les Amériques et que plusieurs autres millions, descendants du commerce des esclaves ou migrants plus récents, sont présents en Europe ou d'autres pays en dehors de l'Afrique. La raison d'être de cette conférence est de contribuer à la prise de conscience de ce qui a constitué un crime contre l'humanité et de ses conséquences ainsi que cela a été reconnu à la conférence de Durban en 2001. Après l'évaluation en 2009 des mesures mises alors en place pour lutter contre le racisme et la discrimination, Durban 3 a proclamé 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Malgré cela, la situation ne s'étant pas améliorée, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé la Décennie 2015-2024 comme celle des personnes d'ascendance africaine.

Le but de cette Décennie est un appel à la reconnaissance des droits associée à la question du développement. Il ne s'agit pas de procéder à des attaques inutiles mais de tenter de revoir le système politique, économique et social ainsi que les activités en matière de lutte contre le racisme et de déterminer des mesures concrètes et un plan d'action. Il annonce qu'un colloque aura lieu l'année prochaine pour permettre de définir des activités de *best practices* en Suisse.

2. **Madame Brunschwig Graf**, Présidente de la Commission fédérale contre le racisme, rappelle que ce n'est pas la première fois que la Commission s'intéresse à la question du racisme et à celle du destin des personnes d'ascendance africaine. Elle salue en particulier la présence ici de Madame Doris Angst, experte en Droits humains, dont le travail a mis en évidence le poids des images dans les représentations qui ont cours sur le sujet. C'est grâce à Mme Angst qu'a été publiée une des premières études sur les personnes noires en Suisse ainsi que des numéros de la revue *Tangram* en 2000 et 2004 sur la même question.

Pourtant, en dépit de tous ces efforts le racisme anti-Noir continue bel et bien à exister en Suisse et nous ne devons ni l'ignorer ni ne rien faire: toute personne en effet mérite respect et dignité (cf. article 261 bis de 1994 du Code pénal suisse). Droits et devoirs sont les mêmes pour tous. Mais il manque des références légales en matière de discrimination dans les domaines du logement, du travail et de la vie quotidienne et ce pour toutes les personnes vulnérables. L'important est donc :

- de modifier la loi et de développer des centres d'écoute et de conseils en partenariat avec des organisations
- que tout ce qui relève du profilage racial soit un sujet de réflexion et d'action et de formation (police).
- de redire encore et encore que personne ne doit subir d'attaques ou de discriminations en raison de sa couleur ou autre.
- de pouvoir disposer de chiffres sur le sujet, car ils manquent actuellement en Suisse. Pour remédier à cette lacune, l'Université de Zurich chargée par la Commission de réaliser d'une nouvelle étude sur le racisme anti-Noir, publiera ses résultats en novembre prochain. Cette étude servira de base de réflexion. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui a effectué une enquête intitulée *Vivre ensemble* et l'Université de Neuchâtel vont organiser l'an prochain un colloque auquel sera associé le Conseil de la Diaspora. Sur la base d'observations fondées, ce colloque permettra de discuter et de débattre, traitera des solutions et proposera des recommandations.

3. **Monsieur Mactar Ndoye du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme** rappelle que la Décennie des personnes d'ascendance africaine a fait l'objet d'une déclaration des Nations Unies, ce qui a permis d'attirer l'attention sur la question et d'élaborer un ensemble d'activités, coordonnées par le Haut-Commissaire Zeid Raad Al Hussein et que les Etats se sont engagés à mettre en œuvre. La Suisse est le 3^{ème} pays d'Europe, après l'Allemagne et la Hollande, à avoir lancé cette Décennie

A plus d'un titre, cette Décennie est importante pour la communauté internationale : d'une part, certains ont tendance à oublier que la colonisation et l'esclavage avec les pratiques qui les ont accompagnés demeurent un des plus grands crimes contre l'humanité perpétré par un groupe d'êtres humains contre d'autres êtres humains en raison de leur race, de leur couleur ou de leur origine ethnique. D'autre part, les faits démontrent que, jusqu'à présent et collectivement, nous n'avons pas trouvé les réponses pour mettre fin au racisme et autres manifestations d'intolérance. La Décennie offre ainsi l'occasion de traiter des sujets qui ne l'ont pas encore été. Elle vise en particulier à soulever la question de la non reconnaissance historique, économique, politique et culturelle des personnes d'ascendance africaine, à déconstruire le racisme, à rassembler Etats, société civile et institutions multilatérales autour d'une volonté commune pour faire le point sur la situation des personnes d'ascendance africaine et pour prendre des mesures quant au respect de leurs droits autour des thématiques de reconnaissance, justice et développement. Mais elle ne doit pas se limiter aux problèmes du passé et au contraire se concentrer sur le présent et l'avenir. Elle doit ainsi permettre :

- d'identifier les domaines de priorité sur lesquels la communauté internationale doit agir pour assurer aux personnes d'origine africaine la garantie de leurs droits
- de contribuer :
 - à promouvoir la reconnaissance des contributions que les personnes d'ascendance africaine apportent dans les sociétés où elles vivent
 - à promouvoir les efforts visant à renforcer leurs capacités à bénéficier des opportunités du commerce et du développement économique, domaines dans lesquels elles sont souvent marginalisées
 - à parler des questions de responsabilités et de réparations dans un dialogue exempt de rancœur et de conflits
 - à mettre l'accent sur le développement des personnes d'ascendance africaine qui prennent en compte les défis auxquels elles continuent de faire face.

- de saisir l'opportunité qu'offrent la Décennie et les objectifs du développement durable pour entamer un nouveau dialogue sur les voies à suivre : en effet selon la Banque mondiale beaucoup de pays parmi les moins avancés se trouvent en Afrique ou dans des pays où la présence de personnes d'ascendance africaine est importante. L'accent mis sur un développement en leur faveur pourrait aider à mettre en place de nouveaux partenariats fondés sur la solidarité et le respect mutuel. Cette approche du développement chercherait ainsi à mettre en valeur le rôle joué par les personnes d'ascendance africaine dans le développement mondial et elle intégrerait une approche fondée sur les Droits de l'Homme. L'Agenda 2030 et la Décennie présentent des occasions concrètes pour combattre le racisme structurel, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance à la source des inégalités et de la pauvreté. Sans changement ces situations perdureront et les personnes d'ascendance africaine continueront à en être les premières victimes comme l'a mis en exergue la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

En conséquence de quoi, Mr Ndoye émet les recommandations suivantes :

- Porter une attention particulière à la situation des personnes d'ascendance africaine en matière de Droits de l'Homme
- Concevoir des programmes spécifiques en collaboration avec ces personnes et la société civile et soutenir leurs initiatives
- Entamer le dialogue avec les institutions financières et de développement y compris privées pour qu'elles intègrent la question des droits humains dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable
- Améliorer la disponibilité et l'accès aux données statistiques ventilées par revenu, âge, origine ethnique etc...pour soutenir la mise en œuvre des objectifs précédents.

Monsieur Ndoye signale rapidement les deux points suivants : la double discrimination que subissent les femmes et les jeunes et l'existence d'un fonds de contributions volontaires pour aider à la mise en œuvre de la Décennie.

4. Pour **Monsieur Laurent Jimana**, membre du Conseil exécutif de la Commune du Grand-Saconnex (Genève), l'événement de ce jour constitue la manifestation de la présence africaine. Celle-ci se remarque certes parce qu'elle est facile à identifier mais aussi parce que les efforts des uns des autres la met en lumière. Plutôt donc que de s'exprimer sur le racisme ou les discriminations, Monsieur Jimana choisit d'axer son propos sur son expérience d'élue communal et sur les raisons à l'origine de son engagement en politique. Dès son élection en 2003, Mr Jimana s'est engagé dans des actions dont l'objectif était de favoriser l'intégration des migrants : cours de langue spécialement à l'intention des femmes car c'est sur elles que repose l'éducation des enfants, élaboration d'une Charte du sport qui stipule que tous les habitants de la commune (dans laquelle où cohabitent plus de 130 nationalités pour une population de 12 000 personnes) peuvent participer aux activités sportives sans aucune discrimination. Si on peut considérer que parvenir au niveau d'un exécutif est un aboutissement exceptionnel pour quelqu'un qui n'est pas né en Suisse, Mr Jimana signale que depuis toujours il avait une grande motivation à se consacrer aux autres et des convictions en matière d'écologie d'où son engagement dans le parti des Verts. Son engagement politique a été tardif parce qu'il le remettait au moment où il serait rentré au pays. Puis des raisons personnelles (la mort d'un de ses parents et la présence de ses enfants) l'ont convaincu que c'était ici et maintenant qu'il fallait s'engager et que ces engagements devaient aussi participer de l'éducation de ses enfants : s'engager dans la vie citoyenne était un moyen de démontrer qu'il comprenait les règles auxquelles il voulait que ses enfants se conforment. Ce ne fut pas chose aisée ; d'une part, on lui a

fait comprendre qu'il n'était pas un natif et d'autre part, il fallait gagner sa vie. Pourtant le 10 mai 2015 il est devenu maire de sa commune. Monsieur Jimana conclut que construire un monde de paix dépend de l'investissement de chacun et que TOUS les enfants pourraient s'inspirer de son parcours.

5. **Madame Marianne Helfer**, chef de projet, Centre de compétences pour l'intégration de la ville de Berne, fait part de deux expériences qu'elle a vécues, la première avec une jeune africaine rencontrée par hasard et la seconde lors d'un débat de podium sur la question du racisme. Dans le premier cas il y a un problème de reconnaissance car l'expérience de la discrimination n'est pas reconnue et dans le second cas certains participants ne comprenaient pas les critiques émises contre l'Occident : « je ne suis pas raciste mais... ». Ces situations sont des exemples des raisons pour lesquelles la Décennie et la conférence d'aujourd'hui existent. Elles décrivent sur quoi travaille le centre de compétences et sur quoi il échoue une fois sur deux, l'invisibilité du racisme que les activités mises en place veulent atteindre.

La ville de Berne fait partie depuis 2007 du réseau de la Coalition des villes européennes contre le racisme, lancé par l'UNESCO. Depuis cette date, la ville a thématiqué la question du racisme dans la ville et l'administration et pris un certain nombre de mesures. Ce qui ressort n'est ni le manque de volonté politique ni un problème de finances ni le manque de données mais c'est l'idée que le racisme ne nous concerne pas, nous, mais concerne les autres. Comment dès lors faire du racisme un thème quand on ne le voit pas comme un problème chez soi mais un problème chez l'autre. Pour combattre le racisme, il faut l'amener à l'agenda politique et établir un débat ouvert, le thématiquer de façon permanente sur tous les canaux et à tous les niveaux, oser poser les questions dérangeantes. La Ville et le Canton ont une marge de manœuvre qui n'a été totalement utilisée. Mais pour mener ce combat il faut des alliances. C'est le devoir de l'Etat de mettre en réseau les différents acteurs et de soutenir un engagement plus large de la société civile. Il faut plus de faits et une meilleure observation, pas seulement les cas déclarés mais ceux émanant d'initiatives locales comme par ex. les cas de discrimination en matière de logement, dans les contacts avec l'administration ou dans le domaine de l'accès à la formation. Nous avons besoin, dit Mme Helfer, d'une meilleure observation et documentation du racisme dans la sphère publique (médias, publicité), tout ceci pourrait légitimer les actions à mener contre le racisme. Les personnes à atteindre sont celles qui l'ont vécu que nous devons pouvoir écouter : leurs expériences sont à prendre au sérieux et elles doivent savoir que la ville de Berne les soutient et que l'Etat les protège.

6. **Madame Jovita Dos Santos de l'Université de Berne et Dr Noémie Michel de l'Université de Genève**, rappellent qu'à la conférence de Durban en 2001, un officiel suisse déclarait que la Suisse n'avait rien à faire avec l'esclavage, le commerce des esclaves et le colonialisme. Même si la position de la Suisse a pu évoluer grâce aux recherches postcoloniales, l'idée que ce pays n'est pas concerné par ces phénomènes reste prédominante. La Décennie souligne que le racisme et la discrimination raciale dont souffrent encore les descendants d'Africains ont été transmis à travers l'histoire. Vouloir garantir leur pleine et égale participation dans la société selon l'objectif défini, nécessite donc de regarder de près l'histoire suisse pour qu'il y ait reconnaissance des blessures et de l'exclusion sociale qu'a subi le peuple noir. Dans ce but, dans le cadre du 8 mars, Journée internationale des femmes,

un groupe de femmes¹, ont tenté d'imaginer ce que pourrait être une telle célébration si elle prenait en compte l'histoire de la race, du racisme et du colonialisme sur le sol suisse².

Premier exercice : Inauguration de l'Espace Mémoire du Présent, Place Neuve, Genève, 8 Mars, 11 heures.

L'installation représente les hologrammes de femmes d'origine africaine. Henriette Alexander (1871-1895), connue pour son journal, assise à son bureau, s'interroge sur son statut de femmes noire en Suisse. Face à elle se trouve Tilo Frey (1923- 2008), membre du premier groupe de femmes à être élues conseillères nationales à l'introduction du suffrage féminin en 1971. On la voit au Palais fédéral déposant son bulletin de vote dans l'urne. Cette installation, inspirée d'autres monuments publics érigés pour des activistes telle que Solitude (1772.1802) connue pour sa lutte contre l'esclavage et dont la statue se trouve à Abymes à la Guadeloupe, sera inaugurée à la Place Neuve à Genève : les hologrammes remplacent le buste d'Henri Dunant, fondateur de la Société coloniale suisse à Sétif, Algérie.

Ce qui ne relève pas de la fiction: le rôle historique d'Henriette Alexander et de Tilo Frey, celui d'Henri Dunant dans le colonialisme et le monument public à Solitude

Ce qui relève de la fiction : le geste de reconnaissance que représente l'Espace de la mémoire du Présent

En effet, cet aspect de la biographie d'Henri Dunant est ignoré. Fondateur de l'un des plus importants lieux d'implantation de la Suisse coloniale, promoteur d'une main d'œuvre colonisée et bon marché, tenant de la logique raciste qui légitime cette exploitation, il est célébré comme le père fondateur de la Croix Rouge Internationale, symbole de la fierté qui alimente, sur le plan national et international, la rhétorique d'une Suisse humanitaire. Ce récit lui-même est lié au mythe d'une Suisse sans passé colonial, d'un pays intrinsèquement blanc qui, jusqu'à récemment, n'a pas été en contact avec les populations d'outre-mer. Dans cette logique, les non-blancs sont vus au mieux comme des invités vulnérables au pire comme des intrus malfaisants. Inimaginable, mais pas fictionnel, que commencent les vies d'Henriette Alexander et de Tilo Frey, femmes noires et suissesses, partie intégrante mais marginalisée de la population historique suisse.

Qu'est-ce qui changerait si l'héritage colonial de la Suisse était reconnu ? Avant de devenir cheffe de différentes organisations sociales dans les environs de Bâle, Henriette Alexander a participé à un spectacle qui avait été tourné en Suisse et dans lequel on lui demanda de s'habiller et de se produire comme une femme africaine non civilisée, portant une chemise de jute. Le journal qu'elle a laissé de cette expérience est à la fois un acte de résistance contre l'image de la personne noire illettrée et le témoignage du racisme qu'elle vécut alors.

Second exercice : à 2h 25 de l'après-midi, sur une scène au Village suisse, Genève.

Lors de cours dédiés à l'éducation antiracisme, les élèves auront la chance d'écouter une conférence sur Amanoua Kpapo, comédienne albino qui, au début du 20^{ème} siècle, voyagea à travers l'Europe et l'Asie. Comment Kpapo est-elle arrivée d'Accra en Europe ? Quelle était la nature exacte de son travail dans les zoos humains qui avaient tant de succès à cette époque en Suisse ? Comment l'exhibition de « sauvages » a-t-elle participé à construire un regard qui, jusqu'à aujourd'hui, déshumanise les corps

¹ Les deux chercheuses présentes et des membres du Groupe de recherche PostCit « Pensée raciale et différence postcoloniale ».

² A ce sujet voir l'article publié par le journal Le Temps du 8 mars 2017 : <https://www.letemps.ch/opinions/2017/03/08/un-8-mars-postcolonial>

des non blancs? Comment ces pratiques coloniales d'alors influencent-elles le racisme et le sexisme d'aujourd'hui ? Ces questions seront posées par le Rapporteur spécial pour la promotion d'une vision décolonisée, lui-même descendant de Kpapo

Ce qui ne relève pas de la fiction c'est qu'Amanoua Kpapo a existé, qu'elle s'est produite dans ce qu'on appelle les « shows ethniques » à travers l'Europe et a travaillé en Suisse dans les zoos humains. Le succès de ces derniers n'est pas non plus une fiction mais un fait documenté par les historiens. Par ex. lors d'un spectacle national à Genève en 1896, on a exposé un village « d'Africains » devant un « village suisse ». Dans le contexte d'une Suisse, multilingue et multiconfessionnelle, l'objectif était de créer une identité et une cohésion nationale pour que, par contraste avec des sauvages non civilisés qui n'avaient pas de nom, les spectateurs voient et ressentent que la Suisse, elle, était civilisée, européenne et blanche. Les corps d'Amanoua Kpapo, lui, a existé et fut l'un d'entre eux.

Ce qui n'est pas fiction c'est que jamais son nom et ses expériences n'ont été mentionnées dans les écoles. L'intervenante fait remarquer que jamais, dans son parcours scolaire, elle n'a entendu parler des zoos humains. Elle a certes perçu qu'un certain regard était posé sur son corps et que ce regard lui démontrait qu'elle n'appartenait pas à ce monde où pourtant elle était née, d'autant qu'il était souvent accompagné de la question : « d'où venez-vous ? ». Mais elle n'a pas appris comment cette vision « exotique » et racialisante des Noirs dans la société suisse était liée à l'institution coloniale d'un regard raciste, à savoir cette représentation telle que les zoos humains. La compréhension et la reconnaissance de la construction de cette vision serait un premier pas pour que soit déconstruit la représentation raciste qui a encore un impact sur la vie et les expériences des personnes.

Autre aspect relevant de la fiction : le Rapporteur dont il est question est un descendant de Kpapo. Aujourd'hui, la majorité des enseignants, des professeurs d'université, des membres d'institutions de l'Etat et de société civile, ceux qui ont leur mot à dire sur notre passé en général et sur les histoires du racisme en particulier ne sont pas Noirs. Ils sont pourtant considérés comme des experts en la matière alors que les Noirs, lorsqu'ils s'élèvent contre ce fait, sont considérés, eux, comme trop sensibles. Pour les deux intervenantes il est essentiel que les personnes noires se réapproprient leur histoire et qu'elles la disent, sinon elles resteront dans la même situation que Kpapo.

En conclusion, déconstruire la croyance que la Suisse n'a rien à voir avec l'esclavage et le colonialisme est urgent et important car elle détermine encore la vie quotidienne des Africains ici. Et cela est plus qu'une condition nécessaire pour une égale participation.

7. **Madame Klein Solomon, conseillère principale du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)** plaide pour la reconnaissance de la contribution des migrants à la fois au pays d'origine et au pays d'accueil autant par l'aspect financier que par celui des savoirs.

Aujourd'hui le monde compte 200 millions de migrants et 40 millions de déplacés internes qui peuvent subir xénophobie et discrimination. Ces personnes ne se voient pas offrir d'opportunités, sont la cible d'une exploitation potentielle et souffrent de ne pas être bien accueillis. Beaucoup de pays tentent de « manager » les migrations et connaissent le populisme, même les pays d'immigration traditionnelle. Le temps est donc venu pour une nouvelle vision des migrations pour à la fois développer les pays et les individus et pour reconnaître la contribution des migrants. Mme Klein Solomon plaide donc pour une mobilité facilitée, pas seulement pour les migrants qualifiés mais pour les familles par ex. et pour la reconnaissance de l'expérience des migrants.

La question se pose de savoir s'il existe une véritable coopération entre les Etats d'origine et les autres pays, entre les membres de ces sociétés, les organisations et le monde des affaires ? Nous avons besoin de stopper les préjugés et de reconnaître notre commune humanité. Car rechercher une meilleure vie n'a rien de criminel, il nous faut célébrer la diversité et renforcer (empower) tous les acteurs, ne pas séparer « bons réfugiés » et « migrants » : tous ont besoin de respect et que soit restaurée la justice. D'où également la nécessité d'un agenda qui permette de mettre en place les conditions indispensables pour que cela puisse être réalisée.

8. Mr André Loembe, vice-président du Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme Anti-Noir (CRAN)

Pour l'intervenant et l'organisation qu'il représente, après les difficiles périodes du 18 au 20^{ème} siècle, il est important de savoir ce que vivent les Afro-descendants au 21^{ème} siècle. Mr Loembe fait remarquer qu'il n'existe pas en Suisse de centre de formation dans le domaine du racisme alors même que l'on voit des situations qui pourraient permettre d'en comprendre le mécanisme de transmission et de reproduction.

Mr. Loembe rappelle **les objectifs du CRAN** : promouvoir le vivre-ensemble, lutter contre la marginalisation des Africains, observer et documenter les situations que vivent les personnes noires, analyser les mécanismes qui y mènent, sensibiliser la population et alerter les pouvoirs publics sur ce qui constitue une atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux. Le rapport/bilan sur le racisme anti-Noir en Suisse pour les années 2002-2014 publié en 2016³ qu'il présente ici constitue à la fois le but et la motivation du CRAN, à savoir montrer ce qui se passe sur le terrain pour pouvoir changer les choses. Il s'agit sur la base de cas concrets de comprendre le mécanisme du racisme et les raisons pour lesquelles la situation ne change pas, d'établir un état des lieux et d'élaborer des recommandations.

Pour réaliser ce bilan et l'analyser, le CRAN s'est basé

- sur la Constitution fédérale, la norme pénale contre la discrimination raciale (art. 261 bis du Code pénal), les textes de différents engagements internationaux, les rapports d'organes internationaux sur la montée du racisme anti-noir en Suisse, les rapports de l'ONU sur le règlement Durban, sur les travaux qui ont analysé le rôle des discours et des images (TV, publicité etc.) et enfin sur l'histoire de la Suisse et en particulier les travaux de Patrick Minder.

- sur le chiffre de la population noire en Suisse soit
 - en pourcentage de la population suisse : 1 % en 2014,
 - en pourcentage de la population résidente permanente étrangère : 2,8% en 2002
 - en pourcentage de la population résidente permanente étrangère ; 4,3% en 2014

Il en ressort :

Les auteurs des actes ou des faits relevant du racisme sont en premier lieu des certains agents de police, ensuite viennent des inconnus ou des groupes extrémistes, et des personnalités ou des membres d'un parti politique.

Les actes ou faits récurrents comprennent :

³Pour plus d'informations voir le site www.racismeantinoir.ch

- des discours injurieux associés à des amalgames qui conduisent à pratiquer des généralisations qui légitiment les actes condamnables et renforcent les préjugés. Et ce sont les élites qui, par leur discours, sont à l'origine de ces situations
- des actes humiliants et des traitements dégradants dans l'espace public mis en scène pour humilier (déshabillages, placages au sol, fouilles corporelles, contrôles au faciès, spectacles
- l'absence de condamnation de ces actes et traitements de la part des autorités,
- diffusion TV d'actes uniquement négatifs. On observe ainsi une surexposition de la minorité noire dans les questions de drogue alors même que les acheteurs ne sont pas condamnés
- prolifération d'affiches et d'images dégradantes dans l'espace public, véhiculant la haine ou une vision misérabiliste du Noir, éternel pauvre.
- de plus il semble qu'apparaissent des similitudes troublantes avec certaines pratiques qui avaient cours au temps de l'Apartheid en Afrique du Sud (criminalisation de la couleur de peau se manifestant par une surreprésentation des Noirs dans les prisons par ex.)

Le rapport du CRAN met aussi en évidence des indicateurs-clés du racisme :

- Inégalités dans l'emploi, le logement
- Une plus grande représentation des Noirs dans le chômage
- Un taux d'incarcération plus élevé
- Invisibilité des Noirs dans l'espace public : on parle à leur place, vrai problème sur lequel doit porter les futurs projets.

Les attentes du CRAN sont donc les suivantes :

- Mettre fin au contrôle au faciès et aux humiliations
- Que les Noirs soient considérés comme les autres ainsi que cela est stipulé dans la Constitution
- Rompre avec l'invisibilité
- Réévaluer la lutte antiracisme dans le sens d'un problème à notre portée
- Promouvoir le respect et cela au niveau national
- Suivre les recommandations de Durban, celles de Commission européenne sur l'intolérance et la Convention internationale sur l'élimination des discriminations
- Créer au niveau national une instance en charge de ces questions.

9. QUELQUES QUESTIONS ET REPONSES

Question du Collectif africain au Conseil de la Diaspora : quel est le message de la Diaspora quant à ce rapport ?

Réponse : il faut aller vers les autres, prendre l'initiative, même avec nos moyens dérisoires. Ce qui a été constaté et signalé ici nous y oblige. Mais le but est de montrer le problème pas de stigmatiser.

Question : Qu'est-ce que nous faisons pour ce qui concerne ma vie ? A qui je dois m'adresser ?

Réponse : A la justice. Dans un premier temps porter plainte

Question : Il faut certes commencer la lutte à la racine. Mais est-ce que notre travail n'est pas de respecter les mœurs suisses, de prendre conscience de la nécessité d'être mieux, être en cohérence ?

Réponse : Quand je viens avec ce que je suis mais je dois aussi respecter les coutumes du pays où j'arrive et ceux qui y vivent. C'est comme le football : il faut montrer que l'on veut participer. C'est fondamental et c'est l'intégration. Nous ne sommes pas toujours victimes.

Constat : Les petits projets n'apportent guère d'effets

Réponse : Comparaison avec le mazout et la rivière : la première chose à faire c'est de comprendre d'où vient le problème, pour faire en sorte que le petit projet ne soit pas compromis par la source.

Question à l'intention de Monsieur Ndoye. Pourquoi l'absence de mise en œuvres des mesures prévues ?

Réponse de Monsieur Ndoye : Tout part de la volonté politique. Celle-ci peut être naturelle ou provoquée. L'ONU et des ONG spécialisées sont en charge. Mais il faut en parler, agir auprès des parlementaires.

Réponse de Mr Loembe : il faut comprendre pour agir. Le CRAN va vers les autorités, agit dans les commissions. Il n'y a pas de portes fermées.

Question : si nous n'avons pas encore réglé la question c'est que le problème n'est pas bien défini. Si les personnes ont peur, la loi n'y changera rien. Ne serait-il pas préférable d'éduquer au respect et à la justice, à la compassion et à la gentillesse. Parfois il faut aussi changer de comportement car un être humain, qu'il soit noir ou blanc, s'il ne respecte pas les autres, il sera rejeté.

Réponse de Mr. Loembe : l'éducation fait partie des recommandations de notre rapport. On peut parler d'afrophobie au lieu de racisme, mais cela ne change rien au fait que le racisme est un phénomène historique qui s'est constitué autour de la notion de race et on ne peut le couper de son passé. Eduquer au respect et à la justice, oui, et cela ne dispense de poser la question : et toi, as-tu respecté ?

Question de la Présidente de l'Association Espoir : le Conseil a-t-il une équipe d'accompagnement ?

Réponse du Président : le rôle du Conseil est d'être à disposition en cas de besoin. Le Conseil peut conseiller ou soutenir les actions directement, mais il peut aussi diriger les personnes concernées vers les agences et institutions plus spécialisées dans la matière. Il dispose un bon réseau à cet effet.

APRES-MIDI

1. **DIALOGUE AVEC LA POLICE** : Monsieur Willi Manuel, chef de la police régionale de Berne, Monsieur Issa Abdullah de Swiss Africa Forum (SAF), Girogio représentant de Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (ggfon) et de l'Allianz gegen Racial Profiling.

Le représentant de ggfon présente le projet. Le problème entre la police et les Noirs étant évident, il s'agit de déconstruire les préjugés, favoriser les échanges réguliers sur les contrôles des personnes et, à travers des événements et des forums de discussion, construire des connaissances mutuelles et mettre en œuvre des activités concrètes. Pour ce faire il y a eu la réalisation de flyers en 3 langues (français, allemand, anglais), sur les droits et les devoirs pour tous, avec l'objectif est d'expliquer comment se déroulent les contrôles et de donner les éléments pour déposer plainte. La police l'a elle-même présenté dans ses propres services. Il l'a également été aux médias et aux organisations actives dans le domaine. Ce flyer existe aussi en format de poche.

Mr. Issa Abdullah fait remarquer qu'il existe de nombreux rapports venant d'Africains pour dénoncer le contrôle au faciès. Il fallait donc trouver des solutions. Nous avons de l'intérêt à collaborer avec la police. Et ça a marché ! Mr. Manuel de son côté confirme le bon dialogue entre la police et ggfon qui, à son avis, ont le même but. Il fait remarquer que parce que le premier problème est justement de reconnaître qu'il y a un problème, lors des formations internes à la police, les membres sont informés de ce qu'ils sont en droit de demander aux personnes qu'elle contrôle (par ex. la question standard de l'origine) car tout n'est pas une question de discrimination. Il garantit le bon travail de la police mais note qu'il existe quelques cas problématiques.

Ggfon signale qu'il n'est pas possible de faire en sorte que la procédure soit abandonnée mais par contre, que le cas peut être étudié et la personne écoutée. Pour Mr. Issa Abdullah l'important est de construire la confiance. Mr. Manuel avance que les gens ont tendance à dénoncer la police comme agissant en fonction de la couleur de la personne mais il rappelle qu'il faut aussi informer les personnes des activités de la police et des règles à respecter.

Pour l'Allianz gegen Racial Profiling, le dialogue ne suffit pas : Si on ne modifie pas les habitudes rien de changera. Il n'est pas sûr que la police et les organisations de lutte contre le racisme aient le même but. La discrimination structurelle : c'est seulement aux Africains que l'on demande leurs papiers. Il faut reconnaître ce fait et non le refouler. Pour la hiérarchie de la police il n'y a pas de discrimination institutionnelle. Si on parle de racisme institutionnel c'est parce que cet organe, la police, a le pouvoir en main. Il faut donc contrôler ce pouvoir et la police elle-même doit contrôler le racisme existant dans ses rangs car beaucoup de policiers ont un comportement raciste.

Mr Manuel se dit étonné de ces propos car la police règle les problèmes et s'il y a discrimination, elle prend les choses au sérieux. Les cas doivent être traités individuellement. La Police ne veut pas de racisme dans ses rangs et ne veut pas non plus être accusée à tort.

2. **PRESENTATION D'ACTIVITES PART DES INSTITUTIONS OU DES PERSONNES ACTIVES DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME.** Modération de Matthieu Ekah, membre du Conseil de la Diaspora.

Jovita de Santos au nom du Collectif de femmes africaines en Suisse alémanique. Fondé en 2013 à Zurich sur la base du mouvement féministe noir, ce collectif mène des actions culturelles et politiques. Fières de leur histoire et conscientes que l'héritage noir est oublié, les femmes luttent contre le racisme et le sexisme. En 2016 le collectif est devenu une organisation à part entière dont

le but de montrer l'engagement des femmes dans nos sociétés. Elle organise des soirées lecture ou des projections de films.

Helène Awet Woldeyohannes au nom du Collectif africain, association d'artistes et d'écrivains africains basée à Genève. Mme Woldeyohannes souligne deux points : d'une part, en Suisse, il existe un racisme structurel qui ne peut être dissocié de l'histoire et d'autre part les Noirs sont jugés, non sur leurs caractéristiques individuelles mais en fonction de leur appartenance à un groupe, sur la base de stéréotypes et de non-dits. La Suisse ne dispose pas de données fiables en matière de discriminations raciales or elles sont indispensables pour mieux comprendre ce qui se passe, pour évaluer les programmes TV, la publicité ou la criminalité. En outre, les contributions des Africains dans bien des secteurs de la société suisse sont minorisées. Les personnes d'ascendance africaine sont invisibles dans l'histoire, les manuels scolaires et les médias. Le collectif cherche donc à promouvoir les livres africains et la culture africaine, à vendre ou à exposer des ouvrages sur la thématique du racisme et il participe à des événements publics comme le Salon du Livre de Genève dont il est partenaire. Un autre projet est l'organisation de voyages en Afrique pour favoriser la connaissance du patrimoine africain. Elle préconise, dans le cadre de la Décennie, l'organisation d'une campagne nationale pour mettre en lumière le rôle des Africains dans la société, la création d'une plate-forme internet pour interagir avec les autorités publiques, l'organisation d'une fête annuelle pour célébrer l'histoire africaine et de la diaspora.

Tatiana Vieira au nom de la Fondation Radio X, Bâle, radio non commerciale à but non lucratif qui a actuellement 50 000 auditeurs par jour. Elle diffuse des émissions sur la politique, l'économie et la société. Il existe également des projets spécifiques par ex. sur l'égalité des sexes, l'environnement, l'intégration. Un objectif est de contribuer à l'élimination du racisme. Par son émission Schwarz/Weiss, elle veut présenter une autre vision de l'Afrique : tous les Africains ne sont pas des réfugiés et elle les invite à prendre eux-mêmes la parole et dire ce qu'est leur Afrique. Elle participe à la semaine contre le racisme en donnant la parole à des organisations et à des personnes qui témoignent de leurs expériences de discrimination. Elle organise également des événements publics, théâtre, danse, musique, pour conscientiser les gens. Elle signale de plus les difficultés à recueillir des fonds.

Zoltan Doka au nom de Unia Suisse fait prendre connaissance que plus de la moitié des membres d'UNIA ne sont pas Suisses. Le syndicat s'engage dans le combat contre les discriminations dans le domaine du travail et pour la prohibition du travail « au noir ». Mr Doka signale que 20 pays dont la Suisse n'ont pas signé les conventions internationales, Migration for employment Convention 1949 (revised) et celle de 1975 sur les travailleurs migrants. Les raisons avancées sont que ces conventions sont périmées. Mr Doka signale également que nombre de conventions collectives de travail ne comportent pas de clauses portant sur la non-discrimination. Il appelle les participant-e-s à approcher UNIA pour faire en sorte que de telles clauses soient incluses dans les dites conventions

Halua Pinto de Magalhaes au nom du Berner Rassismus Stammtisch : son action est essentiellement de faire connaître par l'intermédiaire des médias ce qui disent ou de ce que les victimes du racisme ont-elles-mêmes connu. Et parmi ces victimes beaucoup sont des Noirs. Les gens venant de la migration sont toujours vus comme étrangers et subissent une sorte de discrimination cachée. Un des buts est de trouver par quels moyens il est possible de lutter contre cette discrimination et de mettre en place un mouvement public. Beaucoup d'actions ont déjà été menées en particulier contre la rhétorique qui cultive la discrimination comme par ex. le symbole que constitue la tête sculptée du Mohr en ville de Berne doit-il resté là où il est ? Le Berner Rassismus Stammtisch donne aussi la parole à ceux qui ont la nationalité suisse afin de démontrer que les actes racistes existent aussi à leur

encontre et pour conscientiser la population. Il est convaincu qu'il faut trouver d'autres moyens pour montrer que les exclusions au quotidien et de nouvelles formes de lutte ensemble.

Andy Geu pour NCBI (National Coalition Bildung Institute) et Fuat Köçer (professeur dans une école secondaire de Berne : **racisme dans le système scolaire**. Ils relèvent ce qu'ils considèrent comme les points les plus importants en particulier la diversité existant dans les classes, la présence du racisme structurel et d'autres formes de discrimination, éléments qui nécessitent une formation. Selon eux il n'est pas possible de prouver scientifiquement ou statistiquement le racisme mais on peut remarquer l'absence des thèmes parlant des Africains et l'ethnocentrisme très répandu dans les écoles.

Pour Mr Köçer la problématique de la diversité est importante et il s'agit de lui donner une réponse. A partir du rapport sur l'école 2014, il signale qu'il y a très peu d'étudiants étrangers dans les Hautes Ecoles Pédagogiques. La raison en est une sélection draconienne qui s'avère discriminante. De plus, certains étudiants étrangers préfèrent, pour des questions de mobilité professionnelle future, s'inscrire dans d'autres universités et d'autres dans les difficiles transitions du système de formation ont été confrontés à plus d'obstacles. Ainsi: à 33% des étudiants issus de la migration il aurait été dit par les personnes en charge à l'école primaire qu'ils n'avaient pas la capacité de faire de hautes études. Plus de 2/3 des étudiants qui ont été défavorisés sur la base de leur origine au cours de leur carrière scolaire ont un arrière-fond migratoire et 90% des étudiants qui désirent s'engager dans l'enseignement le feraient en faveur d'enfants de familles immigrées.

Edwin Arsenio Ramirez Garcia, stand up comédien et handicapé, parle de l'intersection « race » et handicap. Au fil des années, il a découvert que, parfois, la pitié que l'on a à son égard peut avoir le dessus sur l'habituelle animosité raciale et que dans d'autres situations, ce qui est mis en avant c'est la chance qu'il a de pouvoir vivre dans un pays « civilisé » où il peut recevoir de meilleurs soins que dans son pays d'origine, les Caraïbes.

3. QUELQUES QUESTIONS ET REPONSES

Question à Mr Manuel : je suis propriétaire d'une boîte de nuit à Berne, je peux avoir la visite de la police 2 à 3 fois par semaine. Comment dire aux clients que la police n'est pas raciste ? Pourquoi ne pas prendre directement contact avec nous ?

Cette question est reprise par un participant : Pourquoi ne pas prendre contact avec les associations qui de leur côté informent aussi les gens ?

Réponse : Mr. Manuel relève qu'il n'a pas dit qu'il n'y a pas de racisme au sein de la police : s'il y a dénonciation, il y a enquête. Certaines situations sont difficiles à éclaircir. La police distribue aussi les informations. Mais il y a également des règles à respecter.

Pour Mr. Isaa Abdullah grâce aux flyers il est possible de toucher les diverses communautés. Mais les personnes n'ont pas assez confiance pour aller à la police. Pour ggfon : il est vrai que peu de gens s'annoncent. En irait-il de même avec une organisation indépendante ? Mais d'une part la décision doit venir du monde politique et il y a la question financière.

Question à Mr. Manuel : La police de Berne a-t-elle recours à des médiateurs interculturels ? Y-a-t-il eu des cas concrets qui ont amené à des sanctions ?

Réponse : S'il y a abus de fonction reconnu au Tribunal, c'est la Justice qui tranche mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plainte dans cette direction. A l'interne, la police prend elle-même ses décisions sans que la Justice s'en mêle.

Question à Mr Manuel: en général, les gens sont sur la défensive car la police a souvent un comportement arrogant. Comment faire en sorte que les membres de la police fassent preuve de moins d'arrogance ?

Réponse : la police ne veut pas paraître arrogante mais les policiers sont aussi parfois maltraités

Question à Mr Köcer et Mr Geu : le fait qu'il y ait peu d'étudiants africains, est-ce uniquement une question de discrimination ? N'y a-t-il peut-être également une question de mérite ?

Réponse de Mr Köger : il est vrai que l'aptitude à étudier ne relève pas uniquement du racisme. Depuis 2015, si l'élève ne réussit pas le test d'entrée à l'école secondaire, les parents peuvent faire appel et les enfants peuvent refaire le test. Il s'avère finalement que 30% des décisions des professeurs ont été prises de manière injuste. Est-ce suffisant ou faut-il là aussi un organisme indépendant ?

Réponse de Mr Geu : il veut encourager les actions contre le racisme institutionnel qui fait que les enfants ne croient pas en eux-mêmes. La formation en la matière sera très difficile et il faut décider des priorités en matière de lutte contre le racisme institutionnel.

Remarque d'une participante : la sélection n'est pas toujours une question de discrimination. On le croit parce que la sélection est contrôlée. Ne faudrait-il pas comprendre ce qu'est vraiment le racisme ?

Autre remarque : il ne s'agit pas seulement de l'accès à l'Université mais bien du ton et des termes employés envers les enfants. En a-t-on le droit ?

Question à NCBI : y a-t-il suffisamment de projets axés directement sur la problématique du racisme ? Y-a-t-il des projets style ateliers éducatifs ?

Réponse: l'organisme met en place des événements interculturels et éducatifs dans ce domaine.

Pour conclure 1) Jovita Dos Santos rappelle les thèmes de la Décennie : Reconnaissance, Justice et Développement. Le racisme existe en Suisse dans les structures mais aussi dans l'histoire et les discours tenus sur les personnes de couleur. Pour que cela change, il faut donner du temps dans les institutions et organiser des événements. 2) Mme Helfer indique que lors de la prochaine semaine contre le racisme, en relation avec la Décennie, des activités seront consacrées aux droits des Noirs. 3) En face de nous dit Mr Doka, nous avons un adversaire politique solide et nous devons agir au niveau politique et réfléchir sur comment, tous, nous pouvons nous engager.

4. **SYNTHESE** par Madame Doris Angst

Mme Angst met en avant les éléments importants abordés lors de cette journée : l'invisibilité des Noirs et celle des migrants, la permanence du racisme dans laquelle l'élite joue un rôle fondamental (mais est-elle la seule à instrumentaliser le racisme ?), les relations avec la police qui, depuis 10 à 15 ans, n'a rien fait pour améliorer l'état des choses, les actions à mener tant dans les écoles que dans les relations de voisinage et enfin comment aborder les victimes. La Diaspora peut agir en produisant des statistiques, en allant vers les personnes politiques, et surtout en allant vers l'Autre pour avancer ensemble.

5. **FIN DE LA CONFERENCE-DIALOGUE** : Mr. Céleste Ugochukwu remercie toutes les personnes qui, chacune à leur manière, ont contribué à la tenue de cette journée. Il se réjouit d'avoir vu ici des représentants de la jeune génération qui prendront le relais même s'ils n'ont pas la même histoire

que les générations précédentes. Le devoir des participant-e-s est désormais d'apporter dans les communautés les messages qui ont été exprimés ce jour

La journée se termine par un apéro et une visite guidée par l'organisation Cooperaxion à la découverte en ville de Berne des traces de la traite négrière transatlantique et du colonialisme entre les 16^{ème} et 19^{ème} siècles.

6. RECOMMANDATIONS

Un certain nombre de recommandations ont été émises lors de cette conférence-dialogue :

- Il faut renforcer la protection et le **soutien aux victimes du racisme** et promouvoir l'accès à la Justice.
- Un **rapprochement et une étroite collaboration** entre les autorités, les institutions chargées de la lutte contre le racisme, les représentants de la diaspora et d'autres acteurs de la société civile sont vivement souhaités. Le contact est souvent plus facile entre les victimes et les membres de la diaspora.
- Le recours aux **médiateurs culturels** doit être renforcé dans les écoles et les institutions sociales (services sociaux, service de protection des adultes et des enfants...).
- L'établissement d'une **institution indépendante**, chargée de veiller sur le respect des Droits de l'homme et sur la lutte contre le racisme selon les principes de Paris est indispensable en Suisse
- Une **loi contre le racisme et les discriminations** en Suisse s'impose. Cela doit aussi régler les discriminations dans le domaine privé.
- La lutte contre le **racisme structurel et institutionnel** se révèle urgent et prioritaire
- L'introduction dans le **système scolaire** de l'histoire et de la culture africaine y compris l'implication de la Suisse dans le commerce transatlantique et le colonialisme contribuera de manière significative à une meilleure compréhension et à l'harmonie communautaire
- Dans le contexte du Racisme, le terme NOIR désigne et identifie la Cible. Il sert ici à garder le lien historique avec le tristement célèbre livre officiel le CODE NOIR qui définit et réduit la Cible NOIR au rang d'un objet. Faire connaître **l'histoire falsifiée et cachée** de l'Afrique par la Diaspora. Tâche de la Diaspora dans le cadre de la Décennie 2015-2024
- Les institutions de police et les médias devraient incorporer officiellement dans **leur cursus de formation** une sensibilisation aux cultures étrangères.
- L'Etat est invité à soutenir la **formation continue sur la lutte contre le racisme** et la cohabitation harmonieuse pour les leaders et personnes clés de la diaspora afin qu'ils puissent mieux accompagner leurs communautés.

Berne, le 16 octobre 2017, révisé en février 2018

Anne Roth-Laurent et Céleste Ugochukwu

